

46, rue Ducharme

**Demande de dérogation
mineure présentée à la
séance extraordinaire du
mardi 22 septembre 2026,
à 17 h 30**

**Salle du conseil
Hôtel de ville
1, rue Notre-Dame Ouest, porte n° 2
Victoriaville**

Lors de cette séance, le conseil municipal prendra
une décision sur cette demande de dérogation
mineure.

Vous pouvez faire vos commentaires sur cette
demande en vous présentant à la séance ou en les
envoyant avant le mardi 22 septembre 2026, midi, en
cliquant sur le lien suivant :
<http://vic.to/conseil/seances/question/ajout>

VICTORIAVILLE, le 4 septembre 2026

La greffière,

ROSANE ROY

C'est quoi le projet?

La demande de dérogation mineure
vise à permettre un bâtiment principal
à 2,70 mètres de la ligne de côté
gauche du terrain (article 1.5.2).

Cet élément ne respecte pas le
Règlement de zonage numéro
1261-2019.